

N° 8693¹

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

P R O J E T D E L O I

**portant modification de la loi modifiée du 6 février 2009
concernant le personnel de l'enseignement fondamental**

* * *

**AVIS DU SYNDICAT DES VILLES ET COMMUNES
LUXEMBOURGEOISES**

(12.2.2026)

Monsieur le Ministre,

Par la présente, j'ai l'honneur d'accuser bonne réception de votre courrier du 20 janvier 2026, par lequel vous sollicitez l'avis du SYVICOL au sujet du projet de loi portant modification de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental.

Le projet de loi sous rubrique a été analysé par le SYVICOL et n'appelle pas de remarques de sa part. Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Elisabeth BECKER
Secrétaire (contreséing)

Emile EICHER
Président

